



RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE
MARRAKECH (MAROC)
30/09/2019-03/10/2019**

**DECLARATION DE MARRAKECH
« POUR UNE GESTION DE BASSIN
PARTICIPATIVE ET INNOVANTE »**

Réunis dans le cadre du Sommet International de Marrakech sur la Sécurité Hydrique, les membres du RIOB ont tenu leur Assemblée Générale du 30 septembre au 3 octobre 2019.

La réunion a été honorée par la présence effective de 9 personnalités ministérielles en charge de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle des bassins dans les pays suivants : Burkina Faso, Finlande, Guinée, Grèce, Kenya, Malte, Maroc, Palestine et Roumanie.

L'Assemblée a réuni plus de 400 délégués inscrits représentant des organisations membres, des administrations en charge de la gestion de l'eau ou des observateurs de 62 pays, ainsi que les représentants de plusieurs organisations bi ou multilatérales intéressées et de commissions ou autorités internationales de bassins transfrontaliers.

Considérant l'urgence à répondre aux nombreux défis qui se posent à la planète dans le domaine de l'eau et dans les secteurs qui en dépendent, rappelant les termes de la déclaration de Merida (2016) qui recommande une mobilisation sans précédent et qui appelle à l'action, il convient de considérer les points suivants.

- **Gestion intégrée de l'eau et de l'énergie en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural :**

La gestion de l'eau est au carrefour de nombreux domaines essentiels pour l'humanité. C'est le cas du développement de l'énergie, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Il est primordial que l'amélioration de la gestion des ressources en eau se fasse en intégrant ces dimensions et en garantissant la satisfaction des besoins en eau des populations et des écosystèmes.

Pour atteindre cet objectif, la gestion intégrée doit être mise en œuvre à l'échelle des bassins nationaux et transfrontaliers, à travers l'élaboration des plans de gestion de bassin réalisés avec la participation de tous les acteurs et des différents secteurs.

L'agriculture étant partout le plus grand consommateur d'eau, des solutions sont à trouver à travers des systèmes d'exploitation agricole performants, économes en eau, adaptés à la région considérée, et ayant le minimum d'impact sur les ressources naturelles. Les connaissances en la matière sont encore insuffisantes ou mal disséminées. Des recherches sont à mener pour avoir une agriculture qui produit les biens alimentaires nécessaires avec moins d'intrants et avec moins d'eau.

A travers le monde, les zones rurales sont souvent mal équipées en services vitaux tels que ceux liés à l'eau : eau potable, assainissement, protection contre les inondations. Pour favoriser le développement de ces espaces, il est nécessaire que l'accès à ces services soit rendu possible. La sécurité hydrique est une condition nécessaire pour réduire la pauvreté, particulièrement en zones rurales et augmenter le niveau de vie.

Trouver le bon positionnement de la GIRE au niveau des bassins afin de satisfaire les besoins alimentaires et en développement économique dans le respect de l'environnement est un enjeu considérable qui nécessite des stratégies complexes et au-delà, une forte volonté politique.

Cela suppose le développement de systèmes de contrôle et des stratégies de réduction des prélèvements et des pertes de toute nature – réseaux, évaporation, infiltration, ruissellement - l'accroissement du degré d'épuration des eaux polluées, la réduction de la pollution à la source afin d'avoir un impact positif sur l'environnement et d'augmenter les volumes disponibles. Il faut instaurer des mécanismes de gestion de la demande pour tout secteur utilisateur d'eau. Tout cela doit être accompagné par des réformes institutionnelles et techniques facilitant le travail des organismes de bassin.

- **Enjeux de l'adaptation de l'eau au changement climatique à l'échelle des bassins :**

Le changement climatique est un des défis les plus importants auquel l'humanité doit faire face au cours de ce siècle. L'aggravation des pénuries d'eau et des inondations, du fait de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements extrêmes affectent la sécurité des populations, la qualité de vie, le développement économique et le patrimoine naturel. A cela s'ajoutent la recrudescence de conflits et des mouvements migratoires de populations qui fuient les zones à risque.

Des stratégies d'adaptation doivent être élaborées dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Pour le secteur de l'eau, l'efficacité exige que la stratégie d'adaptation soit réfléchi et mise en œuvre à l'échelle des bassins nationaux et transfrontaliers, tout en s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales des plans pour le changement climatique.

L'adaptation au changement climatique doit s'intégrer dans la planification de la gestion des bassins en s'appuyant sur les différents secteurs et usagers concernés et en favorisant les synergies pour la protection des populations vulnérables, en soutenant une diversification de l'économie, en améliorant la circulation de l'information pour définir des politiques et des cadres juridiques, et en coordonnant l'appui financier.

Le changement climatique impacte toutes les ressources en eau des bassins en quantité et qualité et l'ensemble du cycle de l'eau : par exemple l'évapotranspiration des plantes, l'évaporation, la température de l'eau, l'intensité et la répartition des précipitations. L'approvisionnement en eau s'en trouve affecté, la pénurie menace l'hygiène et la santé et l'excès d'eau entraîne mortalité et dommages. Les solutions doivent être recherchées dans toutes les composantes du cycle de l'eau. De plus, le changement climatique induisant des modifications dans les autres secteurs (énergie, agriculture, consommation, transport ...), une approche itérative entre eau et autres secteurs est à privilégier.

Considérant le délai pour réaliser les changements institutionnels, les investissements d'adaptation, ou modifier les comportements (une génération), il y a urgence à engager les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique.

- **La connaissance, l'innovation et le partage de l'information dans le domaine de l'eau :**

La complexité de la gestion des ressources en eau, de sa relation avec les autres domaines, dans un contexte de changements considérables tels que changement climatique, croissance démographique, concentration des populations, évolution des consommations alimentaires nécessite un regain de connaissances sur l'eau, ses usages, les différents impacts ainsi que sur les perspectives d'évolution.

A côté d'une gestion au quotidien et d'une planification à moyen terme, il est nécessaire d'édifier une vision à long terme (10 – 30 ans) de la gestion des ressources en eau dans les bassins. Cela oblige à renforcer les connaissances, notamment sur les tendances à long terme, à mieux appréhender l'incertitude du futur et à mieux cerner les modalités d'interaction entre les différents secteurs et le secteur de l'eau.

Il faut également innover dans les instruments de gestion de l'information, inciter au partage des connaissances et des données en mettant en lumière la plus-value possible de ces échanges, et innover dans la manière de produire et mettre en œuvre la planification.

Les changements mondiaux n'ont jamais été aussi rapides. Ils engendrent des modifications importantes dans la demande et l'offre en ressources en eau et dans les pressions exercées sur la qualité de l'eau, en zones rurales et urbaines. Cela implique d'emprunter une approche transversale de la sécurité hydrique et d'adopter des politiques globales de gestion intégrée et efficace des ressources en eau par bassin.

L'amélioration des connaissances sur le cycle de l'eau, les usages, les milieux, les variables du climat, les interactions sectorielles est une condition essentielle pour progresser.

- **Diplomatie de l'eau, coopération internationale et transfrontalière au service de la sécurité hydrique :**

Une grande partie des ressources en eau sont partagées entre plusieurs pays. Pour atteindre la sécurité hydrique dans ces bassins transfrontaliers, il est indispensable de développer la coopération entre les pays riverains, d'autant que la tendance est à la diminution des disponibilités en eau et à l'augmentation du nombre d'événements extrêmes impactant les populations et les biens des bassins considérés. Cette coopération doit amener une répartition équitable et raisonnable entre amont et aval, entre pays riverains et entre les usages et inciter au respect des programmes de suivi de la qualité et de contrôle des rejets.

La Convention d'Helsinki de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et la Convention des Nations Unies de 1997 constituent le cadre pertinent pour améliorer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau dans les bassins et l'asseoir sur une gouvernance partagée.

Partout où des accords, conventions ou traités de coopération existent, il convient de les consolider et d'en élargir le contenu à la lumière des pressions nouvelles ou prévisibles qui s'exerce sur les ressources en eau.

Là où il n'existe pas d'accord, les pays riverains devraient établir les bases d'une diplomatie de l'eau, le plus souvent en partant d'accords techniques et scientifiques et d'échanges de pratiques, pour aboutir à la création d'instances communes de gestion du bassin transfrontalier, essentielles pour assurer les négociations sur l'eau. Ces instances de bassin ou commissions internationales, quand elles fonctionnent, permettent un dialogue, l'échange d'informations utiles, la résolution de conflits à l'amont et facilitent l'approche du partage des bénéfices de la gestion commune transfrontalière.

Les organisations internationales doivent soutenir la création et le renforcement de ces institutions de bassin afin qu'elles disposent de mandats clairs, de compétences aiguës à travers des moyens humains, techniques et financiers suffisants et pérennisés.

- **Le financement de la sécurité hydrique**

La sécurité hydrique ne peut pas être garantie sans moyens financiers. Les investissements nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, ainsi que pour réaliser et exploiter des équipements collectifs demandent des moyens financiers considérables.

Dans le contexte de mutations profondes, les moyens consacrés à la gestion des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques sont notoirement insuffisants.

L'adaptation nécessite des financements complémentaires qu'il faut trouver à l'échelle des bassins, dans l'adoption de mécanismes tels que l'instauration de redevances de bassin, de systèmes d'assurances ou d'instruments de marchés ou le développement de partenariats public – privé dans le cas d'investissements lourds.

Des ressources financières spécifiques sont à rechercher en combinant des taxes administratives nationales ou locales, la tarification des services collectifs, des mécanismes de péréquation sociale, géographique et intersectorielle, le paiement pour services environnementaux et des redevances affectées aux objectifs fixés par concertation en application des principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur ». Ces dispositifs sont aussi le moyen d'incitation aux économies d'eau et à la dépollution par la modification des comportements, tout en assurant une solidarité entre les catégories d'utilisateurs et entre l'amont et l'aval.

- **Conclusions de l'atelier de transfert de solutions innovantes du projet AfriAlliance sur l'eau et le climat**

L'atelier a été guidé par le besoin d'accroître le partage de connaissances sur les innovations sociales liées à l'eau et au climat.

Cet événement de partage de connaissances constitue une plate-forme pour les innovateurs du domaine universitaire, des centres de recherche, des municipalités, des organisations de jeunes, des organisations intergouvernementales et des organisations privées. Il permet de présenter les technologies, les modèles économiques et les structures de gouvernance potentiels qui existent et qui peuvent fournir des solutions au défi eau – climat à travers l'Afrique, avec un focus sur l'Afrique de l'Ouest et du Nord. Des panélistes d'organisations de bassins, du secteur bancaire et d'organisations internationales ont donné des informations sur les goulots d'étranglement structurels de certaines de ces innovations sociales.

Recommandations

Les membres de l'Assemblée Générale du RIOB réaffirment la nécessité de prendre en compte la gestion des ressources en eau organisée par bassin comme une base fondamentale pour progresser dans la gestion et la gouvernance de l'eau.

Les participants à l'assemblée générale considèrent qu'il convient de porter une attention toute particulière aux recommandations suivantes.

- Il faut aborder résolument la sécurité hydrique à l'échelle des bassins, nationaux et transfrontaliers car c'est l'unité physique de mise en œuvre dans un délai raisonnable des solutions réalistes et concrètes pour relever tous les défis liés aux ressources en eau et aux écosystèmes qui en dépendent.
- Dans les plans d'action des organismes internationaux, il convient de mettre l'accent sur les bassins dans le monde qui présentent une forte vulnérabilité à l'insécurité hydrique notamment du fait des évolutions prévisibles en lien avec le changement climatique.

- La connaissance étant la base de tout progrès dans la gestion de l'eau, il faut accroître les soutiens à la mise en place des systèmes d'information sur l'eau et au nécessaire élargissement de ceux qui existent déjà pour faire face aux problématiques d'interactivité entre les secteurs. Il faut promouvoir le fonctionnement et la modernisation des systèmes de mesures du cycle hydrologique et des variables climatiques et la conception de véritables SIE au niveau des bassins nationaux et transfrontaliers.
- A l'échelle des bassins, il faut aborder scientifiquement les liens et interactions entre le secteur de l'eau et les autres secteurs dominants dans le bassin concerné tels que l'énergie, l'agriculture, les transports, la biodiversité et l'environnement.
- Les capacités nationales, régionales et internationales à mettre en œuvre les nouveaux outils de gestion des ressources en eau des bassins doivent être renforcées.
- Il faut promouvoir l'utilisation des indicateurs de gouvernance de l'eau élaborés au sein de l'initiative OCDE sur la gouvernance de l'eau, ces indicateurs se révélant utiles pour définir les priorités d'action à l'échelle bassin ou pays.
- La coopération entre les organismes de bassin des différentes régions du monde, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, doit être soutenue et développée afin de faciliter le transfert d'expériences et de connaissances sur les meilleures pratiques de gestion par bassin.

L'Assemblée générale souhaite que les réseaux régionaux du RIOB soient renforcés dans leurs compétences et leurs actions afin de jouer un rôle de centre de ressources auprès des organismes de bassin.

Conclusions

L'Assemblée générale du RIOB de Marrakech est une étape importante dans le processus de préparation du 9ème Forum Mondial de l'Eau de Dakar en 2021 qui aura pour thème « La Sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable ».

Ce forum comportera quatre axes : eau et développement rural, sécurité de l'eau, moyens et outils, coopération.

Le RIOB, copilote du thème « coopération » auprès notamment de l'OMVS et du Korean Water Forum a participé à plusieurs réunions et coanimé ce thème lors de la réunion de lancement de la préparation du Forum en Juin 2019, de laquelle sont ressortis trois axes prioritaires :

- Coopération transfrontalière, partage de l'eau et infrastructures communes,
- Dialogue et coopération à tous les niveaux institutionnels,
- Eau pour la paix.

Le RIOB, ses membres et les réseaux régionaux du RIOB veulent être des acteurs actifs dans la préparation et la réalisation du prochain Forum.

L'atelier organisé le 30 septembre en marge de l'Assemblée Générale a permis d'enrichir les premiers documents de travail via les apports opérationnels et la vision des organismes de bassin.

Rehausser l'engagement des décideurs politiques en faveur de la sécurité hydrique, réaffirmer le besoin de dialogue entre les acteurs au niveau des bassins et renforcer la gestion intégrée sont des domaines que le RIOB prend en charge à son niveau.

Le plan d'action du RIOB 2019 – 2021, approuvé par les membres de l'assemblée générale, a pour vocation de contribuer à la mise en œuvre des solutions qui amèneront partout dans le monde à garantir la sécurité hydrique, pierre angulaire d'un développement durable. Il s'agit d'engager une série d'actions cohérentes qui visent les problématiques suivantes.

- Améliorer, développer et renforcer les systèmes d'information et de données au niveau des bassins, en particulier en favorisant les échanges d'expériences et de connaissances sur les SIE et la diffusion du manuel et en participant à l'initiative « World Water Data Initiative » et aux activités du « Global Hydrometry Support Facility » pilotés par l'OMM. Des projets d'expertises croisées « entre pairs » interbassins seront recherchés.
- Adapter les plans de gestion de bassin aux impacts du changement climatique, notamment en renforçant les échanges de savoir-faire entre Organismes de bassin sur l'élaboration de plans d'adaptation au changement climatique et en menant des actions pour pérenniser la plateforme d'incubation de projets eau – climat. Le RIOB poursuivra son action d'incubation de projets, notamment à travers l'initiative « 100 projets pour l'Afrique ».
- Améliorer la gouvernance de l'eau : le RIOB coordonnera la production d'un manuel dédié à la police de l'eau, et poursuivra ses contributions à l'initiative « Gouvernance de l'eau » de l'OCDE sur les volets indicateurs et développement de capacités.
- Accroître, dans le cadre de la GIRE, l'interaction entre la gestion de l'eau, les activités économiques et la préservation de l'environnement en s'appuyant sur des exemples concrets issus de bassins nationaux ou transfrontaliers et en conduisant un débat sur la relation opérationnelle entre l'usage agricole de l'eau et la gestion des ressources en eau et halieutiques. Le RIOB accentuera son action sur la prise en compte des écosystèmes et de la biodiversité dans la gestion de l'eau par bassin.
- Renforcer le dialogue villes – bassins à travers le « Basin-connected Cities Agenda » développé par l'International Water Association et la production en partenariat avec l'IWA d'un manuel dédié au dialogue villes / bassins.
- Développer la participation citoyenne dans la gestion des bassins et sous-bassins en poursuivant la diffusion du Manuel sur la participation et en produisant un recueil des réalisations dans les bassins nationaux et transfrontaliers ciblées sur des thèmes précis comme par exemple l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion ou la fixation des modalités financières de la gestion de l'eau.
- Renforcer les partenariats et favoriser le transfert des résultats de la recherche.

A travers les sept priorités du plan d'action, le RIOB entend apporter des réponses aux nombreux défis soulevés lors de l'Assemblée Générale et dont les solutions se trouvent en grande partie dans la gestion intégrée à l'échelle des bassins.

Approuvée à l'unanimité à Marrakech le 2 octobre 2019